



INFORMATIONS - TRANSPORTS SCOLAIRES

ANNÉE 2021-2022

**Cauville-Sur-Mer / Épouville / Fontaine-La-Mallet / Fontenay / Gainneville / Manéglise /
Mannevillette / Montivilliers / Notre-Dame-Du-Bec / Octeville-Sur-Mer / Rogerville /
Rolleville / Saint-Martin-Du-Manoir**

Les inscriptions sont ouvertes à partir du mardi 15 juin 2021.

L'inscription est obligatoire.

Tous les élèves transportés sur les circuits scolaires organisés par la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole doivent impérativement faire la démarche d'inscription.

Il est recommandé de procéder à l'inscription avant le 15 août 2021, afin d'obtenir la carte de transports scolaires avant la rentrée scolaire.

1. Conditions d'accès

Seuls les élèves répondant aux critères ci-dessous cités peuvent bénéficier du transport scolaire, à raison d'un aller le matin puis d'un retour, à des horaires spécifiques pour chacune des dessertes mises en place :

- scolarisation dans un établissement d'enseignement public ou privé (sous contrat) dispensant un enseignement de premier ou de second degré.

Ne sont pas concernés les élèves des classes préparatoires aux grandes écoles et des sections de techniciens supérieurs qui relèvent de l'enseignement supérieur, sauf par dérogation.

- domiciliation dans une commune située à une distance supérieure à 3 kilomètres de l'établissement scolaire, et ci-dessus citée.

2. Inscription aux transports scolaires

Les demandes d'inscription s'effectuent en ligne sur le site sécurisé de démarches et paiements hariane.fr.

S'il s'agit d'une première inscription, il convient de commencer par créer son compte hariane.

Une fois connecté sur l'espace personnel, le service d'inscription est accessible depuis l'onglet de sa commune de résidence. Il suffit par la suite de se laisser guider par Hariane.

Au cours de cette procédure, il vous est demandé de joindre directement en ligne la photo de type identité numérisée de l'élève, nécessaire pour finaliser votre demande.

La photo d'identité numérique ou scannée devra répondre aux critères suivants : format portrait 30x40 mm, sans agrandissement, récente et nette, sur fond clair, sans filtre ni motifs.

Toute photo d'identité non conforme sera refusée, retardant ainsi la délivrance de la carte personnelle aux Transports Scolaires.

En dernière action, il convient de régler en ligne, par carte bancaire, la participation demandée aux familles, soit la somme de 45€ pour l'année scolaire 2021-2022.

3. Obtention de la carte de transport personnelle

Toute inscription finalisée sur hariane.fr fait l'objet d'une transmission au service Mobilité / Transports Scolaires de la communauté urbaine, qui se charge d'éditer le titre de transport individuel de l'élève, et l'adresser directement à son domicile, à la fin-Août.

La présentation de cette carte est obligatoire pour pouvoir voyager dans les transports scolaires de la communauté urbaine.

NB : Pour les élèves qui auraient également besoin de se déplacer sur le réseau de transports en commun urbain LIA, il convient d'acquérir un titre de la gamme commerciale LIA.

4. Les dérogations

Toute demande de dérogation pour pouvoir bénéficier des transports scolaires de la communauté urbaine devra faire l'objet d'un courrier ou courriel adressé au service Mobilité / Transports Scolaires.

Les demandes sont étudiées durant l'été. Elles sont accordées à condition qu'il reste des places disponibles dans les véhicules.

En cas d'avis favorable, le service Mobilité / Transports Scolaires adresse un dossier papier, qu'il convient de compléter et retourner signé, accompagné de :

- la participation aux frais de transports, par chèque libellé à l'ordre de la Régie des Transports, ou par carte bancaire sur Hariane.fr (sur demande) ;
- une photo d'identité récente de l'élève (collée dans le cadre réservé à cet effet) ou transmise par mail (en précisant les nom et prénom de l'élève) ;
- du règlement des Transports Scolaires, par le représentant légal ainsi que l'élève

Aucune carte de transport scolaire ne sera délivrée sans retour de ces documents dûment complétés et signés.

La carte de transport sera adressée directement au domicile de l'élève ou de l'étudiant.

5. Consignes à respecter

L'élève s'engage à respecter les consignes définies dans le règlement des transports scolaires, notamment l'obligation du port de la ceinture.

Tout manquement aux règles entraînera un avertissement par courrier adressé au responsable légal, et en cas de récidive, une exclusion pouvant aller jusqu'à 3 jours.

L'usage de la carte de transport par une autre personne, considéré comme frauduleux, engage la responsabilité de son titulaire et entraîne immédiatement la confiscation de la carte, voire d'autres dispositions (cf règlement des transports scolaires).

Afin de responsabiliser l'élève sur le soin apporté à sa carte de transport, tout renouvellement de carte sera facturé au tarif forfaitaire délibéré de 5€ en cas de perte, de vol ou de détérioration.

6. Détail des points d'arrêt desservis

Les élèves répondant aux conditions d'accès peuvent se déplacer sur les circuits de transports scolaires.

Pour connaître le point d'arrêt de montée selon le domicile, il convient de se reporter aux listes ci-dessous, exposées selon l'établissement scolaire :

Collège Pablo Picasso (Harfleur)

COMMUNES DE DOMICILE	POINTS D'ARRÊT DESSERVIS
GAINNEVILLE	Gainneville Mairie 19 mars 1962 Les Jonquilles Rive Sud (en direction de Bolbec) Les Jonquilles Rive Nord (en direction du Havre) La Queue du Gril Rive Sud (en direction de Bolbec) La Queue du Gril Rive Nord (en direction du Havre) L'Horloge Rive Nord (en direction du Havre) La Sente Rive Sud (en direction de Bolbec) La Sente Rive Nord (en direction du Havre) Les Clos Molinons Rive Sud (en direction de Bolbec) Les Clos Molinons Rive Nord (en direction du Havre) Gare de Saint Laurent de Brévedent – Gainneville (ex- Le Pont) Les Barricades Route du Château Cité Pelletier
ROGERVILLE	Maison St Joseph Père Arson Claude Monet Ermitage Ferme Pimont Nid de Corneilles

Collège Belle-Etoile (Montivilliers)

COMMUNES DE DOMICILE	POINTS D'ARRÊT DESSERVIS
CAUVILLE-SUR-MER	Place de Lassus Buglise Carreau du Moulin Marfauville Rimbertot Versailles
FONTAINE-LA-MALLET	Emfrayette
FONTENAY	Champs du Tô Plaine du Tô Château du Tô Petitonville Nerval La Renardière
MANNEVILLE	Le Clos Perrine Le Merisier
MONTIVILLIERS	Réauté Valadry Payennière Bois Champion
ÉPOUVILLE	Épouville Centre Les Marronniers Roger Cuvelier Calmesnil
MANÉGLISE	Place de la Mairie Les Hellandes
OCTEVILLE-SUR-MER	Les 15 chênes Patrouille de France Rive Est (en direction de Cauville-sur-mer) Patrouille de France Rive Ouest (en direction du Havre) Gymnase Le Croquet André Lebas Les Courtils Le Fond des Vallées La Brière Rive Est (en direction de Cauville-sur-mer) La Brière Rive Ouest (en direction du Havre) Fannonel Rive Ouest (en direction du Havre) Café Blanc Rive Est (en direction de Cauville-sur-mer) Café Blanc Rive ouest (en direction du Havre) St Supplix St Barthélémy

Collège Georges Brassens (Épouville)

COMMUNES DE DOMICILE	POINTS D'ARRÊT DESSERVIS
CAUVILLE-SUR-MER	Place de Lassus Buglise Rimbertot Marfauville Carreau du Moulin Versailles
ÉPOUVILLE	Pommiers L'Ormerie Saint Hubert Épouville Centre Mairie Les Marronniers Calmesnil Roger Cuvelier
MANÉGLISE	Place de la Mairie Les Hellandes Sénécal Les Hauts de Vallon
MANNEVILLE	Le Merisier Le Clos Perrine Épine Brière
MONTIVILLIERS	Beauvallon Valadry Bois Champion Champ de Foire (Avenue Victor Hugo) Le Mesnil La Payennière
NOTRE-DAME-DU-BEC	Mairie - École Le Bec Moulin du Vey
ROLLEVILLE	La Linerie Bosquet Mairie
SAINT-MARTIN-DU-MANOIR	Saint Laurent Les Barricades Énitot J. Paillette Les Hauts L'Ormelle Cité Pelletier

**Lycée Jean Prévost
Collège Sainte Croix
Collège Raymond Queneau
(Montivilliers)**

COMMUNES DE DOMICILE	POINTS D'ARRÊT DESSERVIS
CAUVILLE-SUR-MER	Place de Lassus Rimbertot Marfauville Buglise Carreau du Moulin Versailles
ÉPOUVILLE	L'Ormerie Saint Hubert Roger Cuvelier Calmesnil Épouville Centre Pommiers Les Marronniers
FONTAINE-LA-MALLET	Fèvretot Place Saint Valéry Fréville Mairie Monument Astonia Emfrayette La Coupelière
FONTENAY	Plaine du Tôt Champs du Tôt Château du Tôt Petitonville Nerval La Renardière
GAINNEVILLE	Gainneville Mairie 19 Mars 1962 L'Horloge Rive Nord (en direction du Havre) La Queue du Gril Rive Sud (en direction de Bolbec) La Queue du Gril Rive Nord (en direction du Havre) La Sente Rive Sud (en direction de Bolbec) La Sente Rive Nord (en direction du Havre) Les Jonquilles Rive Sud (en direction de Bolbec) Les Jonquilles Rive Nord (en direction du Havre) Gare de Saint Laurent de Brévedent – Gainneville (ex- Le Pont) Cité Pelletier Les Barricades Route du Château
MANÉGLISE	Place de la Mairie Sénécal Les Hauts de Vallon Les Hellandes
MANNEVILLETTE	Le Clos Perrine Les Merisiers Epine Brière
MONTIVILLIERS	Réauté Valadry La Payennière Beauvallon Le Mesnil Bois Champion

NOTRE DAME DU BEC	Le Bec Moulin du Vey Mairie - École
OCTEVILLE-SUR-MER	Les 15 chênes Patrouille de France Rive Ouest (en direction du Havre) Patrouille de France Rive Est (en direction de Cauville-sur-Mer) Gymnase Le Croquet André Lebas Fond des Vallées Les Courtils La Brière Rive Ouest (en direction du Havre) La Brière Rive Est (en direction de Cauville-sur-Mer) Café Blanc Rive Ouest (en direction du Havre) Café Blanc Rive Est (en direction de Cauville-sur-Mer) Fannonel Rive Ouest (en direction du Havre) St Supplix St Barthélémy
ROGERVILLE	Claude Monet Nid de Corneilles Père Arson Ermitage Maison St Joseph Ferme Pimont
ROLLEVILLE	La Linerie Bosquet Mairie
SAINT-MARTIN-DU-MANOIR	Saint Laurent J. Paillette Énitot Les Hauts L'Ormelle

Établissements Havrais

COMMUNES DE DOMICILE	POINTS D'ARRÊT DESSERVIS
CAUVILLE-SUR-MER	Place de Lassus Versailles
ÉPOUVILLE	Épouville Centre l'Ormerie Les Marronniers Roger Cuvelier
FONTAINE-LA-MALLET	Emfrayette La Coupelière Place St Valéry
FONTENAY	Champs du Tôt Plaine du Tôt Château du Tôt Petitonville La Renardière
GAINNEVILLE	La Queue du Gril Rive nord (en direction du Havre) L'Horloge Rive nord (en direction du Havre) Mairie Les Jonquilles Rive nord (en direction du Havre) La Sente Rive nord (en direction du Havre)

MANÉGLISE	Place de la Mairie Les Hellandes
MANNEVILLE	Le Clos Perrine Le Merisier
MONTIVILLIERS	Beauvallon Chef de Caux Président Wilson Champ de Foire (Avenue Victor Hugo) Champ de Foire (avenue de Nordhorn) Bréquigny St Exupéry (arrêt LIA) Belle-Étoile (arrêt LIA) Claude Debussy (arrêt LIA) Valadry Bois Champion La Payennière
NOTRE-DAME-DU-BEC	Moulin du Vey Le Bec
OCTEVILLE-SUR-MER	Café Blanc Rive Ouest (sur la RD 940, en direction du Havre) Fannonel Rive Ouest(en direction du Havre) Brière Rive Ouest (en direction du Havre) Gymnase Le Croquet Patrouille de France Rive Ouest (en direction du Havre) Patrouille de France Rive Est (en direction de Cauville-sur-Mer) Le Fond des Vallées
ROGERVILLE	Claude Monet Nid de Corneilles Ermitage Maison St Joseph Père Arson
ROLLEVILLE	Mairie Le Bosquet
SAINT-MARTIN-DU-MANOIR	Saint Laurent Les Barricades J. Paillette Les Hauts L'Ormelle Cité Pelletier

Renseignements et correspondance :

LE HAVRE SEINE MÉTROPOLE
Service Mobilité / Transports scolaires
19 rue Georges Braque – CS70854 – 76085 LE HAVRE Cedex
Tél : 02.35.22.24.79
Courriel : transportscolaires@lehavremetro.fr